



## CALENDRIER COMMUNAL 2024

Toutes les informations importantes sur le tri, la récupération et le ramassage des déchets, ainsi que sur les services communaux sont publiées chaque année dans le calendrier offert par la commune.

Ce calendrier sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans le courant du mois de décembre, accompagné du flyer regroupant le programme annuel des ramassages spéciaux. Ces documents seront imprimés sur du papier recyclé respectant les principes du développement durable.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

[www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)



## DENSIFICATION DE LA ZONE VILLAS : LE VRAI DU FAUX

Cela fait quelques mois que le Plan directeur communal (PDCom) a été approuvé par l'Etat. Or, malgré les informations données, il s'avère que tant sur les réseaux sociaux que dans certaines publications veyrites, des idées fausses circulent, notamment sur la densification de la zone villas (zone 5). Les autorités administratives, sans juger des intentions des personnes qui les véhiculent, ont donc décidé d'apporter des corrections et des précisions.

### Pourquoi parle-t-on de densification accrue ?

En fait, on devrait plutôt parler de dérogation aux surfaces brutes de plancher (SBP) admises pour la zone villas (zone 5). Cet indice est fixé au maximum à 0,3. Cela signifie que sur un terrain de 1'000 m<sup>2</sup>, on peut construire une maison dont la surface brute de plancher ne peut excéder 300 m<sup>2</sup>, surface pouvant être répartie sur un, deux ou trois niveaux. Dans la quasi-totalité des cas, la dérogation permet d'aller jusqu'à un indice de 0,48.

### Est-ce que le fait de pouvoir densifier permet de construire des maisons plus hautes ?

Non. La hauteur maximale d'une construction en zone villas est dans tous les cas de 10 mètres, indépendamment de sa surface de plancher. Traditionnellement, les villas étaient construites sur deux niveaux avec les pièces de vie au rez-de-chaussée, les chambres à l'étage et un toit à 2 ou 4 pans s'inscrivant dans les 10 mètres. Or, il est vrai qu'un promoteur peut décider, par exemple, d'ajouter un niveau pour réaliser un habitat groupé d'un logement par étage, mais sans augmenter la SBP au-delà de 0,48. Cela-dit, c'est également possible sans dérogation pour autant que la SBP n'excède pas 0,3. La zone de densification accrue ne permet absolument pas de construire plus de niveaux.

### Est-ce une erreur, comme le disent certains, d'avoir déjà fait approuver le Plan directeur communal (PDCom) par l'Etat ?

Non, au contraire. Veyrier n'avait pas le choix. Lorsque la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) a changé, en janvier 2013, en permettant ces fameuses dérogations à la SBP de 0,3, le Conseil municipal a déposé des motions pour limiter le développement anarchique que cela entraînait sur la commune. Il s'agissait de fixer des conditions au développement pour garantir, dans la mesure du possible, une égalité de traitement et d'éviter un bétonnage important. Il faut rappeler que Veyrier, possédant la plus grande zone de villas du canton, est particulièrement touchée par ce phénomène. Peu après, le canton a demandé aux communes d'adapter leur PDCom en inscrivant une stratégie d'évolution de la zone 5. Fin 2019, le canton a fixé une date limite à l'approbation des PDCom à janvier, puis juin 2023, en précisant

qu'une commune qui n'aurait pas approuvé son plan directeur ne pourrait pas émettre de conditions à la densification dans son préavis et que le département pourrait librement accorder des dérogations à l'article 59 LCI. Il n'était pas envisageable que Veyrier, particulièrement touchée, perde cette opportunité de conditionner l'octroi de dérogations au respect de certaines mesures qualitatives. L'administration communale a donc eu de nombreux échanges avec les services de l'Etat pour faire avaliser les conditions-cadre à mettre en place pour assurer un développement harmonieux de la zone 5.

### Pourra-t-on construire partout des immeubles de 3 étages ?

Non, mais il est plus correct de parler de niveaux. Une maison de trois niveaux compte donc deux étages sur rez. Or, la réalisation d'un bâtiment de deux étages sur rez s'inscrivant dans une hauteur de 10 mètres a de tout temps été admis en zone villas, même sans dérogation de SBP. Avant le PDCom, la commune pouvait s'opposer, mais son préavis étant uniquement consultatif, il n'était généralement pas pris en compte. En revanche, la commune a maintenant précisé les conditions sous lesquelles elle pouvait admettre la dérogation, or celles-ci figurent dans le PDCom approuvé par le Conseil d'Etat. Cela donne une légitimité à son préavis et lui donne plus de force en cas de recours. Parmi ces conditions, il y a l'introduction de surfaces minimales de pleine terre et de surfaces perméables, pour pouvoir planter des arbres d'une certaine envergure, ainsi que la nécessité de respecter les gabarits des maisons des parcelles voisines. De plus, des dispositions sont prises au niveau des voiries pour garantir l'accès.

### Aurait-il été possible d'interdire des gabarits élevés ?

Non. La LCI prévoit un maximum de 10 mètres en zone 5 et une commune ne peut pas limiter davantage la hauteur. Il faut préciser que, selon cette même loi, le département ne peut admettre une dérogation que si celle-ci est « compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier ». Le PDCom a ainsi précisé ce qu'il fallait entendre sous ces termes. Le gabarit peut donc être pris en compte lorsqu'on veut respecter l'harmonie d'un quartier, mais cela ne s'applique pas à tous les îlots de la commune qui connaissent des constructions disparates sur bien des points.



## SORTIE DES AÎNÉS 2023 Une année pas comme les autres !

Suite aux recommandations de l'alerte canicule par le Service du médecin cantonal, la première sortie du 25 août a dû être reportée au 4 octobre. Celle du 30 août a, quant à elle, pu être maintenue comme prévu.

C'est en direction du Jura français que le car a emmené l'ensemble des personnes inscrites.

La route a été très agréable jusqu'aux Rousses grâce au chauffeur Eddy, fidèle accompagnateur des sorties de Veyrier depuis de nombreuses années.

Nous sommes arrivés au fort des Rousses et avons été accueillis chaleureusement par notre guide et de délicieuses viennoiseries et boissons. S'en est suivie une visite des caves d'affinage des Comtés Juraflora, puis un repas dans un charmant restaurant avec vue sur le Lac de l'Abbaye. L'après-midi du 30 août a permis la découverte d'un étonnant musée des «Machines à Nourrir et Courir Le Monde» et celle du 4 octobre d'une agréable promenade sur les bords du Lac de Nantua.

Pour les personnes ne souhaitant pas voyager, l'Auberge communale du Grand-Donzel a régalié, le 6 septembre 2023, la centaine de convives avec sa cuisine savoureuse dans une ambiance très conviviale.

Comme chaque année, que ce soit lors des sorties ou du repas, ces moments permettent de belles rencontres ou d'agréables retrouvailles.



Mme Blanche DEFFERARD



Mme Suzy LAURENCET et Mme Aline TAGLIABUE



M. Gilbert MONNIER et son épouse



M. Fernand LUDI

**La commune a félicité  
les doyennes et les doyens  
de chaque sortie.**



Mme Henriette MOREL



M. Pierre MORIGGI et  
Mme Aline TAGLIABUE

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 septembre 2023

Triste entrée en matière ce mardi 12 septembre, avec les chaleureuses condoléances suivies d'une minute de silence du Conseil municipal à l'attention de Mme Florianne Maye (Le Centre) et M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) qui ont perdu leur mère durant l'été.

### La parole au Bureau du Conseil municipal

Un tour d'horizon des différents points envoyés à l'ensemble du Conseil municipal le 21 juin 2023 par l'Association des communes genevoises est effectué par M. Alain Pautex (PLR) Président du Conseil municipal, en rappelant le délai d'opposition au 11 octobre 2023.

Divers courriers sont évoqués, dont celui de M. Kurt Eichenberger qui réclame un meilleur entretien de certains trottoirs, des haies de la commune et de plusieurs arrêts de bus afin de renforcer la sécurité. Une réponse du Conseil administratif lui sera envoyée. Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, cautionne les revendications de ce courrier et espère que les changements nécessaires seront vite effectués.

### Du côté du Conseil administratif

Mme Tagliabue rappelle les prochaines manifestations dans la commune : la pose de la 1ère pierre du futur quartier des Grands Esserts (jeudi 14 septembre), une séance d'information publique sur les énergies (le 16 novembre à la salle Grand-Salève à 19h), une performance de danse du Festival de la Bâtie (les 12 et 13 septembre) avec Alexander Vantourhout, l'inauguration de l'exposition thématique Histoires d'eaux organisée par la Mémoire de Veyrier (mercredi 20 septembre dès 18h30), deux conférences suivront sur le sujet le 4 octobre à Etrembières et le 11 octobre à la salle Grand-Salève. Le 5 octobre à 20h, l'Orchestre de Chambre de Genève donnera un concert qui fera suite à divers ateliers dans les écoles de la commune pour sensibiliser les élèves à la musique. Enfin, le 13 octobre, Thomas Wiesel donnera son nouveau spectacle.

Du côté des transports publics, M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, a augmenté la fréquence de la ligne C5 depuis la rentrée pour la plus grande satisfaction des élèves habitant Veyrier. M. Olivier Duc (PLR) s'en réjouit.

Quant aux enfants de la crèche des Etournelles, ils se réjouissent de pouvoir utiliser prochainement leur nouvelle place de jeux.

Suite à la demande de Mme Marianne Cherbuliez (PLR), M. Christian Robert (PLR) informe que la date du vernissage du concours du MEP (Mandat d'étude parallèle) pour le périmètre de la salle communale est fixée au lundi 30 octobre.

M. Robert revient sur la demande d'économie d'eau des 13 fontaines de la commune. Pour rappel, 2 sont toujours ouvertes car en fin de circuit, 2 sont équipées d'un système écopotable, les 9 restantes sont laissées au débit minimum en journée et arrêtées la nuit. Le Conseil administratif n'a pas cautionné l'arrêt de ces dernières afin d'assurer l'accès à l'eau aux personnes ainsi qu'aux animaux en période de canicule. Il est précisé que celles-ci seront prochainement pourvues d'un système écopotable.

Par ailleurs, l'escalier de l'espace Grand-Salève a été rénové avec du béton antidérapant.

De même, la rénovation de la toiture de l'école de Bois Gourmand, qui a duré de longues semaines, a finalement été terminée en avance, malgré des déprédations faites sur le toit ayant nécessité une présence de GPA toutes les nuits. Des remerciements sont adressés à l'ensemble des prestataires.

Enfin, l'abri à vélos de l'école de Grand-Salève est désormais pourvu de détecteurs et d'éclairage LED. Des tests sont menés par la commune pour les abris à vélos des autres écoles de la commune.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) répond à M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) au sujet des emplois jeunes. A ce jour, 31 jeunes ont déjà été employés en 2023 pour un total de près 3'100 heures (versus 2'100 heures environ en 2022). 200 heures seront aussi accessibles au service Culture et manifestations.

La Cour de justice de l'Etat de Genève a fait état du retrait du recours contre le PLQ des Cirses qui est donc désormais entré en force.

Le point est également fait sur les départs et les arrivées des nouveaux collaborateurs au sein de l'administration communale.

### Bâtiment communal incluant le groupe scolaire des Grands Esserts

Le crédit de construction est l'objet de ce vote. Ce bâtiment communal THPE (très hautes performances énergétiques) est destiné à accueillir en son sein un groupe scolaire de 24 classes, une double salle de gymnastique, une aula, un abri de protection civile, un centre de voirie

et des locaux scolaires complémentaires. Veyrier-Ensemble, le Centre, les Vert'libéraux, le PLR, ainsi que Mme Marie-Lourdes Desardouin, Indépendante, prennent favorablement position sur un crédit de CHF 68 millions, amorti sur 30 ans, pour sa réalisation.

Le rapport de la commission des Grands Esserts, celui de la commission des finances, sécurité et administration, ainsi que le projet de délibération sont acceptés à l'unanimité.

### Première étape du projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts

Le groupe Veyrier-Ensemble, ainsi que Le Centre soutiennent le crédit de réalisation de CHF 8'750'000, auquel il faut rajouter CHF 240'000 pour le recyclage de dalles en béton, mais ne sont pas favorables au crédit de CHF 59'000 pour la création d'une pépinière, contrairement à Mme Desardouin et aux Vert'libéraux qui regrettent que cette création ne puisse pas être considérée. Le PLR approuve le projet tel que présenté et M. Florian Barro (PLR) suggère une accélération de la réalisation de la promenade des Cirses pour compenser la croissance lente des végétaux et ainsi en faire bénéficier plus vite la population.

Le rapport de la commission des Grands Esserts du 22 août 2023 est accepté à l'unanimité. Par conséquent, le crédit de réalisation pour la première étape du projet d'aménagement des espaces publics est voté, de même que l'option du recyclage des dallages en béton. Il en est de même pour le rapport de la commission des finances, sécurité et administration. Le Conseil municipal vote ensuite le projet de délibération à l'unanimité.

### Sécurisation du passage piétons à l'arrêt de bus Vüy !

Suite à la pétition du mois de juin dernier faisant écho à celle de juin 2012 (celle-ci ayant été à l'époque renvoyée au Conseil administratif sans effet) l'Office cantonal des transports a décidé d'intervenir prochainement pour régler le problème. Les groupes Le Centre, le PLR, Veyrier-Ensemble et les Vert'libéraux soutiennent le renvoi au Conseil administratif à l'unanimité.

## PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### Remplacement du fourgon VW T4 réhaussé au service des Routes et espaces verts

Vieux de 20 ans, ce fourgon fermé est employé pour transporter du matériel. Or réparer ce dernier engendrerait des coûts démesurés de plus de CHF 20'000. C'est pourquoi, le Conseil administratif demande l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000 pour l'achat d'un nouveau véhicule électrique Ford e-transit, et l'accord de principe pour un véhicule thermique en cas d'indisponibilité du premier. M. Barro émet également une suggestion complémentaire pour la suite : l'implantation de panneaux solaires sur le toit de la voirie, afin d'apporter gratuitement et directement l'énergie nécessaire au rechargement des batteries des véhicules. M. Robert précise qu'il en sera question une fois la rénovation du bâtiment de la voirie réalisée. Le rapport est approuvé à l'unanimité à l'exception d'une abstention. Il en est de même pour le projet de délibération.

### Servitude de canalisation d'eaux pluviales au chemin de l'Arvaz

M. Robert explique qu'une canalisation d'eau usée a été installée au chemin de l'Arvaz en octobre 2020 qui conduit les eaux pluviales dans l'Arve. Les aspects fonciers n'ayant pas été réglés, il demande au Conseil municipal d'approuver la signature d'une servitude au profit de la commune. Elle est votée à l'unanimité par tous les groupes.

### Amortissements complémentaires 2023

M. Martin propose des amortissements complémentaires sous la forme d'une série de crédits d'investissement à amortir en une fois. Il s'agit de crédits dont la maturité se situe entre 2024 et 2030 pour un montant total de CHF 3'235'612. Cette proposition se base sur l'estimation de revenus fiscaux supplémentaires pour 2023, établie par le Canton, sur l'état du suivi budgétaire de l'exercice en cours avec projection sur la fin de l'année et sur la volonté régulièrement exprimée de réduire les charges d'amortissement pour permettre d'établir des budgets mieux équilibrés. Il demande au Conseil municipal d'autoriser le Conseil administratif à procéder à ces amortissements, ce qui permettra d'alléger les prochains budgets de CHF 770'000 de charges. Tous les groupes approuvent à l'unanimité.

### Crédits budgétaires supplémentaires 2023

En application de la Loi sur l'administration des communes (LAC), M. Martin demande au Conseil municipal de voter des crédits budgétaires supplémentaires pour couvrir des dépenses imprévues, ou à venir d'ici à la fin de l'année. Trois dépenses sont actuellement concernées pour un total de CHF 179'595 sur le budget 2023. La





première se monte à CHF 12'500 pour les activités du Centre de loisirs de Veyrier (CLV) à la Maison de Vessy. La seconde est en lien avec la reprise de la garderie Pitchoun en tant qu'EVE communale depuis août 2023. Même si la subvention communale est réduite de l'équivalent de cinq mois d'exercice, les salaires doivent néanmoins être payés, ce qui explique ce dépassement de CHF 147'095. Enfin, des travaux de réfection des peintures non conformes de l'école Rose doivent être réalisés urgemment à la demande du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) pour un montant de CHF 21'000. Tous les groupes votent à l'unanimité, moins une abstention.

### **Crédit de réalisation pour l'aménagement du chemin de Pinchat**

Le Conseil administratif, par la voix de Mme Tagliabue, demande un crédit en lien avec le quartier des Grands Esserts. Il s'agit de l'aménagement du chemin de Pinchat et de la création d'une nouvelle ligne de bus 21 à haut niveau de service (BHNS) qui devrait relier la douane de Veyrier à la Gare de Lancy Pont-Rouge, en passant par Carouge. Afin de permettre la réalisation de cette ligne, de préserver l'alignement des chênes existants et d'aménager un chemin sécurisé, la première partie du chemin sera réservée à la mobilité douce et une seconde voie sera construite au Nord sur la zone agricole pour les voitures et les bus. Des feux assureront la priorité du BHNS. Un trottoir sera créé grâce à la cession de terrain par plusieurs propriétaires. Le chantier se fera par étapes pour ne pas entraver le trafic. Malgré la volonté de préserver les chênes existants, l'abattage de 10 arbres sera nécessaire et sera compensé in situ. Le Conseil administratif demande un crédit de CHF 7'565'000, dont CHF 3'837'000 à la charge de la commune. Le renvoi en commissions des constructions, puis des finances, sécurité et administration est approuvé.

### **Éclairage du stade de football du Grand-Donzel**

M. Robert propose le remplacement de l'éclairage énergivore du stade de football du Grand-Donzel par des luminaires LED dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'Énergie et pour économiser de l'électricité. Les mâts actuels pourront être conservés. Le crédit se monte à CHF 280'000, hors subvention. Le contrôle de l'allumage et de l'extinction sera amélioré pour répondre aux demandes des riverains. M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) demande ce qu'il en est du remplacement des éclairages des autres stades. M. Robert précise que les éclairages des stades de football et de tennis se feront de façon progressive. Le vote est unanime.

### **Cautionnement de l'emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV)**

M. Martin explique qu'il s'agit de renouveler le cautionnement de la commune pour un crédit arrivé à échéance pour l'immeuble du 6 avenue du Grand-Salève. Ce crédit auprès du Fonds de compensation AVS qui date de septembre 2013 est de CHF 11 millions et bénéficie du cautionnement de la commune. Pour que la FIVV puisse renouveler la demande de crédit sans tarder, une clause d'urgence est demandée et votée à l'unanimité.

### **QUESTIONS ET DIVERS**

Le Conseil municipal a reçu une question écrite des Vert'libéraux sur la démarche d'accompagnement pour les offres groupées photovoltaïques aux habitants. Elle est remise au Conseil administratif pour réponse.

M. Charles Hutzli (Le Centre) demande s'il est possible d'installer un détecteur de présence au Parc de la Mouille sur le modèle de celui installé sur le parc à vélos de l'école de Grand-Salève.

M. Duc propose que le flyer 2024 indiquant les dates de dépôts des déchets encombrants à Grand-Donzel figure sur une seule face.

Mme Desardouin demande que la levée des objets encombrants passe à un rythme trimestriel. M. Robert précise que le sujet de la levée des encombrants sera discuté lors de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du mois de septembre.

M. Baldin revient sur le matériel informatique des Conseillers municipaux et demande s'il est possible, à des fins d'économie, de modifier le règlement afin de prévoir une indemnité forfaitaire en lieu et place de la fourniture d'un matériel identique à tous.

■ Oriane de Saussure

## **Séance du 10 octobre 2023**

Le président ouvre la séance et informe de la réception d'une lettre anonyme sur laquelle le Bureau du Conseil municipal n'est pas entré en matière.

### **Du côté du Conseil administratif**

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, débute cette séance en informant que la séance d'information publique du 16 novembre sur les énergies est annulée suite à la remise en question de l'IDC (l'indice de dépense de chaleur) par le Grand Conseil.

Elle précise par ailleurs que la question écrite des Vert'libéraux concernant la sensibilisation et l'aide apportée aux communiens pour la mise en place des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur a été traitée, mais que cela ne sera plus le cas à l'avenir si le document est signé par quelqu'un ne faisant pas partie du Conseil municipal.

Enfin, du côté des activités culturelles, le vendredi 13 octobre, Thomas Wiesel donnera son spectacle à Veyrier, déjà à guichet fermé. Le jeudi 19 octobre se tiendra une conférence sur l'initiation à l'astronomie donnée par Eric Achkar de la Société Astronomique de Genève. Ces deux manifestations se tiendront à l'Espace Grand-Salève. Une exposition collective de plusieurs artistes veyrites sera visible à La Mansarde du jeudi 9 au dimanche 26 novembre ; le vernissage aura lieu le jeudi 9 novembre à 18h30.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) précise, en réponse à la question de M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) lors du dernier Conseil municipal, que l'obtention d'un iPad ou d'une indemnité pour les Conseillers municipaux, évoquée en début de législature, n'est pas à l'ordre du jour mais que cela sera rediscuté lors de la prochaine législature.

### **Aménagements cyclables à Vessy**

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) revient sur la pétition qui réclame de vrais aménagements cyclables à Vessy reçue en décembre 2022 par l'OCT. Les pétitionnaires avaient pu obtenir diverses modifications de tracé, dont celui sur la route de Veyrier où deux tracés «vélos rapides» et «vélos lents» seront mis en place. La problématique liée à la mixité piétons et vélos lents subsiste néanmoins sur le trottoir unique de la route de Vessy. La commission des Grands Esserts informe qu'un accord a été trouvé entre les parties moyennant des aménagements tels que la séparation des vélos lents et rapides et leur intégration aux quartiers des Cirses et des Beaux-Champs. Les commissaires demandent une signalisation claire pour éviter que les vélos rapides ne roulent sur les trottoirs et pour les inciter à respecter les limitations de vitesse à 30 km/h. Le Conseil administratif rappelle que le trottoir peut être utilisé par les vélos à condition qu'une signalétique le spécifie, à l'exclusion des véhicules rapides. Une négociation a eu lieu en décembre 2022 entre l'OCT et Pro Vélo et un accord a été trouvé avec les pétitionnaires.

La commission propose au Conseil municipal de classer la pétition et fait confiance à l'OCT et aux mandataires pour respecter l'accord trouvé entre les parties. Tous les groupes approuvent ce rapport et votent le classement de la pétition.

### **Création d'une nouvelle ligne de bus 49**

La ligne TPG 49 permettra une relation entre le village et la halte CEVA Lancy-Bachet, en desservant le stade et le centre commercial de la Praille, la future patinoire du Trèfle Blanc, ainsi que le Collège et École de culture générale Madame de Staël. Elle améliorera la desserte interne de la commune ainsi que l'accès à la commune de Troinex. Le choix du tracé par les chemins des Rasses et de Bois-Gourmand est dicté par une loi qui implique la création d'arrêts de transport public dans un maillage de 300m pour les zones habitables. Les commissaires ont demandé à l'OCT une modification de ce tracé par la route de Veyrier et la route Antoine-Martin. Celui-ci permettrait d'économiser près de CHF 400'000 et offrirait une liaison entre les écoles de Grand-Salève, de la Salésienne, de Bois-Gourmand et GIRSA, puis avec le centre sportif de Grand-Donzel avant de continuer en direction de Troinex. Cette demande a été refusée par l'OCT et par le Magistrat. La commission n'est pas satisfaite de devoir défaire les récents aménagements (4 millions de francs) pour permettre le croisement régulier des bus et des camions.

Il est rappelé qu'avant 2017, l'OCT avait refusé la demande de la commune de transformer le chemin du Bois-Gourmand en zone 30 km/h. Le Conseil administratif de l'époque avait choisi de passer outre. Cette future ligne s'intègre dans le projet des Grands Esserts et l'arrivée des lignes 7, 20 et 21. Le Conseil municipal relève le risque de référendum. La commission d'aménagement du territoire et environnement recommande toutefois d'accepter la proposition d'ouvrir un



◀ crédit de CHF 396'000 pour financer la création de la nouvelle ligne 49 et demande au Conseil administratif d'étudier le bien-fondé de chaque secteur d'évitement, à but économique et de sécurité. Cette délibération est approuvée par 14 oui, 4 non et 2 abstentions.

### **Crédit de réalisation pour l'aménagement de la route de Pinchat**

Dans le cadre de ce projet, M. Joël Jousson rappelle la motion déposée en 2016 pour un réseau de mobilité douce autour du projet des Grands Esserts. Elle visait la création d'une piste cyclable et d'un parcours piéton en site propre sur la route de Veyrier, dans la descente vers la route de Val d'Arve, ainsi que l'amélioration de la capacité de trafic de la route de Vessy par une passerelle pour piétons et vélos. Cette motion a été acceptée, mais sans effet concret à ce jour. L'aménagement voté aujourd'hui représente une amorce de ce parcours. Par ailleurs, il propose que le Conseil administratif acquière une parcelle triangulaire attenante à l'école de Pinchat en zone agricole et utilisée comme parking non autorisé, pour en faire un espace à disposition des élèves et des parents.

M. Charles Hutzli (Le Centre) souligne que ces 300m de piste cyclable ne suffiront pas pour relier Veyrier à Carouge. Il regrette que l'itinéraire ne passe pas par les Moraines et le Cycle de Pinchat. M. Florian Barro (PLR) précise toutefois qu'il s'agit surtout de financer une ligne de bus, la sauvegarde d'arbres et un itinéraire pour écoliers. La demande de crédit est approuvée à l'unanimité.

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Projet de budget et plan des investissements 2024**

Le Conseil administratif présente une proposition de budget de fonctionnement et plan des investissements 2024 qui inclut un déficit, lequel reste inférieur à la limite de 614'000 francs autorisée par RFFA pour Veyrier. Les principes suivants ont guidé l'élaboration du budget 2024 : une réduction du centime additionnel communal de 38 à 37 et l'intégration d'une majoration des revenus fiscaux limitée à 8,5% ; l'ajustement des charges de personnel pour tenir compte des mécanismes salariaux et d'une estimation de l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de 2,5% ; le renforcement de l'administration communale avec des augmentations de temps de travail de certains postes clés et des demandes d'ETP indispensables (2,7 postes) ; la poursuite des amortissements extraordinaires en 2023 en optimisant l'impact sur les budgets futurs ; la prise en considération d'une augmentation conséquente de la dette communale avec le début du financement des investissements liés aux Grands Esserts ; la prise en considération de l'inflation et des hausses de coûts annoncées sur les charges de fonctionnement ; le maintien ou la légère hausse des subventions pour les associations communales et les personnes dans le besoin.

Le projet de budget de fonctionnement 2024 présente un excédent de charges de CHF 548'288.

Le PLR se réjouit de la baisse du centime additionnel qu'il aurait toutefois souhaité plus élevée. Les groupes Veyrier-Ensemble et Le Centre se réjouissent également de cette baisse fiscale, tout comme les Vert' libéraux. Ces derniers alertent toutefois sur l'augmentation de la dette communale dans un contexte de hausse d'intérêts, ainsi que sur l'augmentation des effectifs communaux. Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) n'est pas favorable à la baisse du centime additionnel compte tenu du déficit et espère que les plus démunis ne seront pas préterités. M. Yves Mesot indique que son groupe Socialistes-Vert.e.s n'est pas favorable à la baisse du centime additionnel qui bénéficiera, selon lui, surtout aux plus aisés. A l'unanimité, le Conseil municipal entre en matière et approuve le renvoi du budget dans les commissions concernées.

### **Contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

M. Martin rappelle que la commune est nettement contributrice au fonds, mais qu'elle en deviendra bénéficiaire quand l'école et les logements des Grands Esserts seront terminés et que la commune deviendra propriétaire des nouveaux espaces publics. Compte tenu du système de calcul des recettes fiscales en vigueur, le montant de cette contribution de CHF 536'700 est inférieur à celui de 2023, lui-même inférieur à celui de 2022. Le Conseil municipal accepte cette contribution à l'unanimité.

### **Ecole de Grand-Salève, fermeture du préau couvert par une verrière**

M. Robert explique qu'il est nécessaire de remplacer la toile installée pour protéger les enfants de la pluie. Une verrière étanche permettra de répondre aux normes du DIP en matière de taille du préau. Un crédit de CHF 60'000 est demandé et accepté à l'unanimité.

### **Réfection de la déchetterie du chemin des Rasses 113**

M. Robert souligne la nécessité de rénover cette déchetterie compte tenu de son usure et de la compléter de deux containers mobiles. Le crédit de réalisation se monte à CHF 89'000. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Crédit pour le remplacement, la suppression et le chemisage de collecteurs sur le tronçon DD2 du chemin de Pinchat**

M. Robert explique qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation des infrastructures d'évacuation des eaux, notamment ceux sur le passage de la future ligne de bus BHNS susmentionnée. Des servitudes de pose et d'entretien seront enregistrées par le Conseil administratif auprès d'un notaire. Le crédit de CHF 1'431'000 est approuvé à l'unanimité.

### **Crédit pour le réaménagement et la construction de collecteurs sur le tronçon DD3 de la route de Veyrier**

M. Robert expose les motifs qui sont identiques au point précédent, à l'exception des servitudes qui ne sont pas nécessaires pour ces collecteurs. Le crédit de CHF 2'014'000 est approuvé à l'unanimité.

### **Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communale)**

Ce projet se situe sur le périmètre de l'ancienne salle communale. Il prévoit un ensemble dédié essentiellement à des associations communales et aux activités politiques, à une douzaine de logements pour étudiants, à deux arcades commerciales, ainsi qu'un réaménagement paysager de l'ensemble du périmètre. Une bibliothèque-médiathèque y prendra place. Après rénovation, la villa Prins, de haute valeur architecturale, sera rendue aux utilisateurs actuels, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Un concours d'architecture a eu lieu dans le respect du patrimoine bâti, de l'environnement urbain et végétal, ainsi que du développement durable. Le projet PLACE EN VOGUE a été désigné lauréat. Le coût total de l'opération se montera à quelque CHF 20 millions. Le crédit d'étude demandé ce jour englobe les honoraires d'architectes (lauréats et architecte paysagiste), les honoraires du bureau de direction de travaux et des mandataires spécialisés, ainsi que les honoraires pour les appels d'offres. Il se monte à CHF 2'270'100. A l'unanimité moins une voix, ce projet est renvoyé en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

## **QUESTIONS ET DIVERS**

M. Olivier Duc (PLR) demande si les lieux publics seront désinsectisés contre les moustiques tigres, avec l'aide éventuelle du canton. M. Robert répond que des contacts auront lieu avec le canton et les autres communes. Quant à M. Hutzli, il s'interroge sur le développement des moustiques tigres dans les containers ouverts de récupération d'eau de pluie dont la commune avait assuré la promotion.

M. Mesot demande s'il est possible de transformer les places de parking 30 minutes de la rue des Boulangers en places 4 heures macarons et deux roues. Il réitère sa demande du mois de juin de décorer la place devant le Grand-Salève et d'y installer des bancs publics. M. Martin répond que la question des parkings sera étudiée. M. Christian Robert indique que des planches en bois ont été commandées pour créer des bancs sur les blocs en béton et le long du mur, devant la clinique du Grand-Salève.

M. Laurent Bernheim (PLR) demande ce qu'il adviendra de la boulangerie. Concernant le projet d'équipement communal mixte, il demande si la commune dispose de statistiques quant aux locations des salles.

Mme Claude-France Matthey (PLR) demande si le R-PET (recyclé) peut-être jeté dans les containers à PET et ce qu'il en est des autres plastiques. M. Robert confirme que le R-PET peut être jeté avec le PET et qu'un test est en cours sur la commune concernant une filière dédiée de récupération des plastiques.

Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) demande si un préau couvert est également prévu aux Grands Esserts. M. Robert précise que le DIP vérifie que les normes de préaux ouverts et couverts soient respectées dans tous les projets d'école.

■ Oriane de Saussure



## MÉRITE DE VEYRIER 2023 ET APÉRITIF COMMUNAL

Le Mérite de Veyrier sera remis  
à l'occasion de l'apéritif communal  
qui aura lieu le jeudi 11 janvier 2024.

Nous vous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le lundi 27 novembre 2023 avant 12h00. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Veyrier» et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

## RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE DE BOIS-GOURMAND

L'école de Bois-Gourmand est un lieu d'apprentissage fondamental pour les enfants de la commune.



AVANT



APRÈS

Cependant, au fil des années, le toit de l'école a commencé à montrer des signes de détérioration. Les infiltrations d'eau, les fuites et les dégâts causés par les intempéries menaçaient le confort des élèves et du corps enseignant. Face à cette situation, la rénovation de la toiture est devenue une nécessité.

### La planification du projet

La rénovation de la toiture de l'école de Bois-Gourmand a été soigneusement planifiée pour garantir un processus se déroulant en toute efficacité, tout en minimisant les perturbations pour les activités scolaires. Une équipe de professionnels du bâtiment, comprenant le service Aménagement, constructions et infrastructures de la commune, Tridimensions Architectes et des entreprises qualifiées, a été engagée pour mener à bien ce projet.

### Les avantages de la rénovation

Cette rénovation offre de nombreux avantages.

Tout d'abord, elle garantit la sécurité et le confort des élèves et du corps enseignant en éliminant les risques liés aux fuites d'eau et aux dommages structurels du bâtiment. Cela crée un environnement d'apprentissage sain et sécurisé.

De plus, cette rénovation permet d'améliorer l'efficacité énergétique de l'école. En utilisant des matériaux de haute qualité et en assurant une installation minutieuse, la toiture rénovée contribue à réduire la consommation d'énergie en limitant les pertes de chaleur.

### L'engagement des Veyrites

La rénovation n'aurait pas été possible sans le soutien et l'engagement de tous. Les parents d'élèves, le corps enseignant et les élèves ont largement contribué au projet en faisant preuve de patience et de compréhension pendant les travaux.

Ce projet a pu montrer que lorsque les gens se rassemblent pour un bien commun, des réalisations importantes peuvent être accomplies. Il a également souligné l'importance de l'éducation pour le Conseil administratif, car une école bien entretenue est le reflet de l'importance qu'il accorde à l'apprentissage des enfants veyrites et à l'entretien du patrimoine communal.

### Conclusion

Ces travaux sont un exemple inspirant de ce qui peut être accompli lorsque tous les acteurs concernés se mobilisent pour œuvrer ensemble dans une même direction.

Grâce à cet effort collectif, l'école offre désormais un environnement sûr et sain. C'est un investissement dans l'avenir qui permettra une utilisation confortable et sereine d'un bâtiment important pour la commune. Cette rénovation de toiture est bien plus qu'une simple amélioration du bâtiment, elle symbolise un engagement envers un avenir meilleur.



## DÉCORATION FLORALE

L'équipe des jardiniers de la commune, composée de Mmes Anne Schaerrer et Coralie Stalder, MM. Jérôme Bonaldi, Christopher Roux et Tomas Rodriguez, a agrémenté le parc situé derrière la mairie de créations variées et riches en couleurs durant toute la belle saison. Une décoration automnale digne d'un conte a pris place au centre du village sous un soleil bien apprécié en ce début de saison.

## LES MERCREDIS DE LA PETITE ENFANCE

Les trois Espaces de Vie Infantile (EVE) de Veyrier proposent cette année des activités un mercredi par mois où l'on pourra retrouver des ateliers ludiques, des cours de Yoga ou des exercices sur les sens par exemple, ainsi que des accueils parents-enfants.

L'ensemble du programme sera prochainement mis en ligne sur le site de la commune de Veyrier <https://veyrier.ch/petite-enfance>.

### INFORMATIONS

#### SUR LES PREMIERS MERCREDIS :

- Mercredi 22 novembre 2023 de 9h. à 11h.  
à EVE Grand-Salève

#### CONTES, PRINCES ET PRINCESSES

Venez passer un moment convivial avec vos enfants à l'EVE Grand-Salève.

Confection de couronnes, déguisements, châteaux et livres à votre disposition pour partager un moment spécial et créatif avec votre enfant !

⇒ Sur inscription, pour les enfants de 18 mois à 6 ans (3 CHF/enfant).

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.

- Mercredi 13 décembre 2023 de 9h. à 11h.  
à la salle Grand-Salève

#### SPECTACLE «NOËL À LA FERME»

Venez assister au formidable spectacle de marionnettes proposé par l'équipe éducative de l'EVE Grand-Salève.

Deux spectacles de 20'

- le premier de 9h15-9h35

- le second de 10h30-10h50

Sur inscription, pour les enfants de 2 à 6 ans (5 CHF/enfant).  
Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.



## Moustique tigre (Aedes albopictus)

### Comment le reconnaître?

- Il se trouve dans les zones urbaines ou suburbaines.
- Il est actif durant la journée, vole sans bruit et pique sans relâche, notamment au niveau des chevilles.
- Il est plus petit que la plupart des espèces de moustiques indigènes : il ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées et le corps mesure environ 5 mm.
- **Il est zébré de noir et de blanc** et possède une ligne blanche caractéristique sur le thorax.
- Ses pattes sont marquées de blanc aux articulations.
- Sa paire de pattes à l'arrière est terminée par un manchon blanc.

Les cas de présence ou de suspicion à l'égard du moustique tigre est à signaler sur le site web [https://www.zanzare-svizzera.ch/fr/home\\_fr/](https://www.zanzare-svizzera.ch/fr/home_fr/)

### Ce qu'il faut savoir :

Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels.

Il apprécie les points d'eau.

Quelques centimètres d'eau stagnante, pendant une semaine, peuvent suffire pour la ponte du moustique tigre.

Il peut voler sur plusieurs mètres dans un tuyau pour trouver de l'eau.

# Grands Esserts



## Suivi de chantier aux Grands Esserts Avancement du projet

Depuis le début de l'automne les chantiers avancent à grande vitesse. Toutes les grues du chantier Cour de Vessy (CEPG) sont montées et ce sont 110 ouvriers qui travaillent actuellement sur ce site. Le rez-de-chaussée est terminé; la dalle du sol et les murs sont visibles et l'on devine désormais la silhouette du bâtiment ainsi que les proportions de la cour intérieure. L'habillage extérieur du rez-de-chaussée a été posé.

De son côté, le premier bâtiment du secteur Ferme – Messicoles (FIVV) – poursuit son édification. Le 5<sup>ème</sup> étage (l'immeuble en comptera 6 au total) a été achevé en septembre et l'ensemble du gros œuvre sera terminé d'ici fin novembre. Les trois niveaux du parking souterrain commun ont également été réalisés. Les chantiers de gros œuvre des deux autres

bâtiments du projet Messicoles ont débuté il y a quelques semaines. A ce jour, les sous-sols et le rez-de-chaussée sont bâtis.

La réalisation de la nouvelle route de Vessy se poursuit sur un second tronçon devant le chantier Cour de Vessy. L'encaissement de la future chaussée et les travaux d'aménagement en surface, dont la réalisation des fosses à arbres, du réseau d'évacuation des eaux de chaussée et la pose des bordures sont planifiés pour les semaines à venir.

Enfin, les travaux des réseaux en sous-sol se poursuivent au niveau des chemins connexes (Chemin des Beaux-Champs, Chemin des Grands-Esserts et Chemin des Esserts). Le suivi lié à la gestion des terres (remblais) est également effectué avec attention selon les conditions météorologiques.



© Simon Chamay

Plus d'informations et inscription à la newsletter : [www.grands-esserts.ch](http://www.grands-esserts.ch)

PLUS  
D'INFORMATIONS :  
<https://www.sbb.ch/fr/>  
[www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)

## LA CARTE JOURNALIÈRE CFF COMMUNE DEVIENT LA CARTE JOURNALIÈRE DÉGRIFFÉE

Une nouvelle offre de cartes journalières communales sera disponible sous le nom de «Carte journalière dégriffée Commune».

### Un changement d'offre

Dès le 11 décembre 2023, pour des voyages à partir du 1er janvier 2024, les communes proposeront la «Carte journalière dégriffée Commune». Une nouvelle formule pour vos trajets en Suisse.

Chaque année, environ 1,5 million de cartes CFF sont vendues. Ce chiffre conséquent n'a cependant pas permis aux communes d'écouler l'ensemble de leurs stocks. Face à cette situation, diverses solutions ont été négociées par l'Association des Communes Suisses et l'Union des Villes Suisses avec Alliance SwissPass. À la suite de ces échanges, la Carte journalière dégriffée Commune ressort comme la meilleure solution. Elle sera vendue en contingent quotidien fixe dans la Suisse et ainsi, les communes n'auront plus besoin d'annoncer un nombre de cartes disponibles par dates sur leur site internet respectif. L'actualisation des disponibilités se fera plusieurs fois par jour.

### Comment ça marche ?

Les communes ont la possibilité de faire la commande directement au travers d'une application web, puis de les remettre aux clients. Ces cartes seront ensuite à retirer à la mairie. Le prix sera le même dans l'ensemble des points de vente suisses et la restriction de la vente aux habitants de la commune en question n'existera plus. Ainsi, le nombre de billets acheté ne sera plus limité, mais chaque carte sera nominative. Les personnes intéressées par cette offre pourront se rendre dans n'importe quel guichet communal pour obtenir le nombre de cartes voulu.

La disponibilité des Cartes journalières dégriffées Commune pourra être consultée en ligne. Il sera possible de l'acquérir de 6 mois à un jour avant la date de votre voyage. Dès novembre 2023, un guide détaillé sera disponible sur le site internet des CFF <https://www.sbb.ch/fr/>

L'achat s'effectuera obligatoirement par l'administration de la commune ou de la ville.



De 6 mois à 19 jours avant la date	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> classe
Demi-tarif	CHF 39	CHF 66
Plein tarif	CHF 52	CHF 88
De 9 jours à 1 jours avant la date	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>e</sup> classe
Demi-tarif	CHF 59	CHF 99
Plein tarif	CHF 88	CHF 148